



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 3 août 2026, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le Règlement numéro 2026-09 *concernant l'aménagement des entrées privées et la fermeture des fossés de chemins.*

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE le règlement numéro 2026-09 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 11^e jour du mois d'août 2026.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier